



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr - <http://www.snui.fr>

PARIS, 25 avril 2006

Compte rendu de la CAP n°4

Mutations et 1ères affectations des géomètres 2006

Actualités Géomètres

Quelles mutations ? Quel métier ? Quel avenir ?

La problématique des géomètres dépasse largement la seule question des mutations. Le bilan du dernier mouvement n'est d'ailleurs que la résultante des dégradations successives vécues par les géomètres. Le faible recrutement de ces dix dernières années, avec seulement 12 à 15 stagiaires par an, fait que le nombre de géomètres est passé en dessous de 1400 (1398 précisément) ; cela représente aujourd'hui un déficit de 105 postes.

Le Mouvement de Mutations 2006.

Dans ce contexte, les mutations sont contraintes par des déficits chroniques qui bloquent les départs potentiels. De nombreuses demandes n'ont pas obtenu satisfaction au seul motif que le département de départ se trouve déjà en situation de carence, même si des vacances existent aussi sur le département souhaité.

Et oui, nous insistons sur ce point, on ne peut quasiment plus quitter un département en sous effectif !

Au moment des arbitrages, il y aura toujours un indicateur statistique (concocté façon efficience à la mode du DEPartement de la Stratégie, de l'Innovation et de la Synthèse ; bigre !!!!) donné par le bureau F1 qui justifiera la suppression, le gel ou le maintien de la carence de tel ou tel poste. La gestion des déficits ne suffira plus longtemps, le blocage des mutations non plus, demain c'est encore de suppressions d'emplois (10 ont déjà été faites au 1^{er} septembre 2006) qu'il sera question, voire de redéploiements (en interrégion ?).

Les organisations syndicales se sont aussi vu rétorquer que dans certains départements, les postes vacants ne seront pas pourvus puisque les géomètres ont le temps de réaliser des travaux fiscaux dans une proportion importante !

Et le côté humain et social ? Les difficultés chroniques des mutations allongent et aggravent nombre de situations difficiles avec des familles dispersées sur le territoire, des rapprochements en attente et de nombreuses situations devenues inextricables. Les décisions en matière de mutations apparaissent aujourd'hui plus contraintes que gérées, et l'aspect humain a du mal à y trouver sa place !

Le SNUI est intervenu avec succès pour obtenir le recrutement supplémentaire d'un lauréat du concours interne. Même si cela est symbolique, le recrutement constitue la clé de voûte des mutations. 15 techniciens géomètres en formation au lieu de 14, c'est trop peu, mais si cela peut rendre possible l'an prochain 2 ou 3 mutations de plus ce ne sera pas vain. La situation des géomètres nécessite une action permanente et sans réserve, sur tous les sujets !

La Notation : encore plus pénalisés !

Un système injuste pour tous l'est aussi pour les géomètres. Mais pour eux l'effet est aggravé par la pyramide des âges : les 46 mois non utilisés en 2005 ne pourront plus être utilisés en échelons variables, plus de 10% d'entre eux soit 89 géomètres seront notés en échelons terminaux en 2006 et ne pourront plus bénéficier des mois attribués. Au fil du temps cette situation va s'aggraver et la déperdition des mois de réduction atteindre une proportion croissante.

Les explications de la Direction Générale (double attribution 0,06 et 0,02 pour un agent) ne sont vraies que pour un quart des +0,06 perdus ! Pour les trois quart des possibilités (définitivement perdues car uniquement reportables en +0,02) il s'agit d'un choix délibéré de non attribution. Pour ces DSF, aucun géomètre n'en a bénéficié sur un effectif moyen de 5,6 géomètres notés ! Tous indignes ?

Et les missions dans tout ça ?

Elles sont intimement liées au nombre de postes implantés dans le département. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la mission fiscale est très fortement menacée. L'implication des géomètres dans les travaux fiscaux relatifs à la révision de 1990, les efforts consentis en formation, l'implication dans les CCID, et l'amélioration de la justice fiscale sont aujourd'hui salués par la Direction Générale par ... des suppressions d'emplois !

En haut lieu, se pose-t-on la question suivante : est il toujours légitime que les géomètres de la Direction Générale des Impôts traitent de la matière fiscale

(qui est le seul lien qui les unit à cette direction) ? Ou est-ce par fatalisme et choix de priorités que l'aspect fiscal est laissé en jachère ? Les deux sans doute, les suppressions d'emplois constituant un préalable à l'organisation des missions.

Et l'avenir des géomètres dans tout ça ?

L'administration se veut rassurante. Elle nous précise que la mission topographique est inscrite dans le contrat de performance 2006-2008. Nous ne ferons pas de parallèle avec les missions domaniales, mais les signaux venus d'en haut ne sont pas vraiment rassurants sur l'après 2008.

Des restrictions ...

Les signes négatifs sont en revanche nombreux :

- le métier de géomètre n'est pas présenté comme un métier de la DGI lorsqu'elle communique tant en externe qu'en interne ;
- la carrière des jeunes techniciens géomètres est toujours exclue de la revalorisation (de 2 à 8 points d'indice pour les 4 premiers échelons de TG !) lors de l'accord Fonction Publique du 19 janvier 2006 (alors même que la revalorisation du début de carrières des contrôleurs 2^{ème} classe administratifs est basée sur la carrière type des corps techniques !) ;
- d'autres organismes (IGN, géomètres privés) sont plus volontaristes et « offensifs » que la DGI en communiquant sur les missions topographiques ;
- l'abandon de remaniements en cours ou la non mise en œuvre de conventions signées est plus que regrettable pour l'image du Cadastre ;

La rémunération, les IFDD, les frais kilométriques constituent aussi une préoccupation majeure des agents de terrain. La demande est légitime et urgente mais vraisemblablement elle ne constitue pas la préoccupation majeure ... des services centraux. Dans une période où il est demandé aux géomètres de sortir plus souvent pour aller plus loin avec moins d'aide et plus de rendement, d'intervenir hors de leurs secteurs habituels pour pallier aux vacances de postes, l'administration ne craint pas d'occasionner plus de frais sans les indemniser correctement. Demain, c'est de redéploiements entre Directions qu'il sera question, non pour garantir la pérennité des missions mais seulement pour sauver un affichage qui ne convaincra plus personne ni à la DGI ni ailleurs !

Des Remises en cause...

C'est aussi le moment où la Direction Générale choisit d'annoncer aux géomètres qu'ils n'auront plus droit à la reconnaissance du « service actif » et remet en

cause le départ à 55 ans. Celui-ci ne sera plus accessible aux agents qui n'auront pas les 15 ans nécessaires au 1.01.1997 (soit entrés à l'ENC à/c de mars 1981).

Ce métier qui aurait cessé d'être pénible, au point de ne plus justifier un régime particulier qui avait survécu un temps au statut de 1997, comme si les conditions de travail ne s'étaient pas dégradées !

Alors que chaque année le nombre de géomètres qui demandent un reversement en B administratif ne diminue pas, que d'autres le demandent pour raisons familiales, et qu'aucune de ces demandes n'est faite de gaîté de cœur mais bien par nécessité croissante, les contraintes horaires, géographiques et de terrain n'ont pas décliné. La priorité donnée aux actions topo et sur un champ étendu à toute une circonscription voire sur tout un département plutôt que limité à un secteur géographique, la pression de rendement exigé autour d'opérations foncières à apurer, les restrictions voire les suppressions de crédits de chaînes, les interventions en chantiers ou sites industriels, sont autant de contraintes aggravées justifiant le maintien du classement « actif ».

La Direction Générale a d'ores et déjà exclu le moindre réexamen par la Fonction Publique en considérant que les conditions requises ; (l'emploi devant entraîner « une altération prématurée des capacités de l'agent telle qu'elle justifie une jouissance anticipée de la retraite ») ; étaient hors de portée des géomètres !

Le SNUI saisit la Fonction Publique.

Ce n'est pas la première fois que le soutien de la Direction Générale fait défaut aux agents. Pour sa part, le SNUI va, par l'intermédiaire de l'Union Syndicale Solidaires - Fonction Publique, saisir le Ministre de la Fonction Publique pour demander un réexamen du sort des géomètres au regard du service actif.

Au final, on constate plus de réelles remises en cause que de simples « évolutions » de la mission et des garanties de gestion des géomètres. Comment croire aux annonces de Bercy qui se veulent rassurantes mais qui ne démontrent en rien cette volonté affichée quand à l'avenir de la mission ?

Les agents malmenés par le management

Les agents mal reconnus

Les missions maltraitées,

Ça suffit !!!